

Quand des augures se trouvent entre eux, ils ne se gênent pas pour se déboutonner, et comme ils sont devant leurs pairs, ils avouent franchement leurs gaffes, leur maladresse et leur insuccès. Devant le conseil, par exemple, il en fut autrement. On l'informa simplement que la totalité de l'emprunt avait été souscrite à 82½ pour cent.

Cette communication faite au conseil-de-ville, se répandit rapidement dans la cité, et tout le monde fut convaincu que l'emprunt avait obtenu un succès complet, et que MM. Grenier et Robb étaient de grands négociateurs.

Tout allait donc pour le mieux lorsqu'éclata, comme un coup de foudre, la nouvelle de la suspension de paiements de la maison Baring. Le public s'émut d'instinct, et eut le pressentiment que la faillite de cette maison qui, disaient-ils, avait fait l'emprunt de la ville, allait être préjudiciable aux intérêts de la cité. On s'inquiète, on s'informe, on demande des renseignements, et le conseil s'empresse de répondre que ces craintes sont vaines, que ces alarmes sont sans fondement, car les arrangements sont si bien faits que la ville ne subira aucune perte par suite de la chute de cette maison.

Et cependant combien les pressentiments du public étaient justifiés, combien ses alarmes étaient fondées ! Par suite de la faillite des Baring, la ville perdra les £7,000 de commission payés par elle comme si les £600,000 avaient été souscrits, car cette commission a été touchée par la maison qui a fait faillite, et celle qui lui succède ne se trouve nullement responsable d'une transaction à laquelle elle n'a pris aucune part. De plus, non seulement la nouvelle maison de banque ne veut pas prêter à Montréal la totalité des £200,000 que devaient lui prêter les Baring, mais elle demande qu'on lui rembourse, à bref délai, l'argent qui a été avancé.

Si le comité des finances trouve après cela que la faillite des Baring ne fait rien perdre à notre ville, c'est qu'il a une dose d'optimisme qui dépasse toutes les bornes !

Est-il grand besoin après ce rapide mais véridique exposé des négociations et de la conclusion partielle de l'emprunt de faire ressortir les maladresses, les fautes, l'incapacité qui foisonnent au conseil-de-ville ?

D'abord n'ayant réussi qu'à emprunter un sixième de ce dont on avait besoin, n'avoir pas rompu toutes négociations avec l'Angleterre pour essayer de placer l'emprunt dans un autre pays.

Puis, avoir consenti à emprunter aux Baring à un taux *indéterminé*, qui, vu les fluctuations de la Banque d'Angleterre, a atteint 6½ pour cent.

Avoir en outre caché la vérité, et avoir fait croire au public que l'emprunt était en totalité souscrit, quand, au contraire, on avait éprouvé un échec complet.

Enfin être resté dans cette situation jusqu'au moment où, acculé dans une véritable impasse, on est forcé d'en sortir, coûte que coûte.

Et c'est bien une véritable impasse, dans laquelle la ville est acculée.

En effet, d'ici au 1er août prochain, il lui faut absolument trouver \$3,200,000 qui doivent servir : 1° \$750,000 pour rembourser aux Baring les sommes qu'ils ont prêtées ;

2° \$250,000, remboursement à la Banque de Montréal de sommes prêtées ; 3° \$680,000 pour rembourser des obligations échues à cette époque ; 4° \$670,000 pour dépôts pour les expropriations ; 5° \$100,000 dues aux entrepreneurs ; 6° \$750,000 pour intérêts de la dette et pour surplus des dépenses sur les recettes jusqu'en août.

Il faut donc que la ville se procure de l'argent et s'en procure rapidement. Mais par suite des embarras financiers du marché anglais, les conditions sont devenues plus difficiles, beaucoup plus dures. Et en outre, comme on connaît la situation de Montréal, l'impérieuse nécessité où elle est de se procurer de l'argent, les banquiers vont exploiter cette situation et, comme on dit vulgairement, lui tenir la dragée haute.

La preuve en a déjà été fournie par la Banque de Montréal à laquelle on s'est adressé. Cette grande institution, dont la puissance est aussi considérable en Angleterre que sur ce continent, a offert de prêter à la ville 75 pour cent de la valeur des débentures à un intérêt de 5½ pour cent. La perte se chiffrait pour notre ville à 2 ou 300,000 piastres. On a refusé ; mais par suite de l'influence de la Banque de Montréal, il est à craindre que les banquiers auxquels on va s'adresser ne fassent des conditions pareilles, sinon pires.

On a donc eu le plus grand tort d'entrer en négociations avec cette banque sans l'avoir pressentie sur les conditions qu'elle offrirait.

Pour se tirer d'affaire, on envoie de nouveaux délégués en Europe ; cette fois le Maire ne sera pas du voyage : la maladie l'attachant au rivage. On voulait faire partir le président du comité des finances mais lui, *malin*, a prétexté des affaires d'une excessive gravité pour esquiver cette périlleuse mission. Les sacrifiés sont MM. Hurteau et Clendinning auxquels est naturellement adjoint le trésorier, M. Robb. Ces délégués sont fermement décidés à réussir. Dans ce but ils n'épargneront rien, ni pas, ni démarches, ni voyages : étant résolu, s'ils échouent en Angleterre, à aller en France, puis en Suisse, à parcourir le monde enfin, priant presque qu'on prenne leur emprunt.

Tout ce qui précède est la preuve palpable de la maladresse, de l'incurie, de l'incapacité avec lesquelles sont conduites les affaires financières de notre ville.

Membre du comité des finances, M. Jérémie Perrault a sa grande part de responsabilité dans les fautes si graves qui ont été commises. Son inexpérience financière ne saurait lui servir d'excuse auprès des électeurs, qui ne sauraient, sans manquer à leur devoir, l'élire de nouveau.

L'exposé que nous avons fait montre qu'il règne dans notre conseil une grande insouciance des véritables intérêts de la cité, une incurie sans exemple, des méthodes surannées auxquelles les électeurs doivent mettre fin s'ils ne veulent pas que les affaires de la cité périssent de plus en plus.

Le danger est pressant ; afin de le conjurer, il faut profiter des élections qui se présentent pour remplacer les anciens échevins par des hommes dont les capacités puissent inspirer la confiance.

M. Jérémie Perrault, ayant surabondamment prouvé le